

# **Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 22 octobre 2010**

Compte-rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal du 22 octobre 2010, à 18h30, à la Mairie.

Présents : M. Mazard, Maire, M. Daniel, Mme Massacrier, M. Aubry, Mme Torcol, Mme Veret, M. Nogues, Maires adjoints, Mme Anesa, M. Artus, Mme Atzori (arrivée à 19h30), M. Belfiore, Mme Boisgontier, Mme Darbeaud, M. Demeyère, M. Dorilleau, M. Foucault, M. Giraud, M. Gragy (arrivé à 18h50), Mme Mary, Mme Millet-Rousselet, M. Pilon, Mme Robert, Mme Vieira, Conseillers municipaux.

Absents excusés : Mme Atzori (jusqu'à 19h30), Mme Lança-Serpe, M. Laplanche, Mme Lieby.

Pouvoirs : de Mme Atzori à Mme Boisgontier (jusqu'à 19h30), de Mme Liéby à Mme Torcol.

Secrétaire de séance : Mme Vieira.

## **URBANISME – APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)**

Après lecture des observations et réclamations exprimées pendant l'enquête publique, le Conseil Municipal, suivant les conclusions du commissaire enquêteur, approuve à l'unanimité le plan local d'urbanisme (PLU) arrêté le 29 novembre 2009.

Le dossier du PLU est consultable en Mairie.

Le PLU entrera en application dès que les mesures de publicité prévues par la réglementation auront été accomplies.

## **DOMAINE DU CHATEAU DES DAMES – PROJET DE TRANSFERT DE LA PROPRIETE DES CHAUSSEES - ACTUALISATION DE LA DELIBERATION DU 10 MARS 2006**

Le Conseil Municipal unanime renouvelle son accord de principe (délibération du 6 mars 2006) au transfert de la propriété des chaussées du Domaines du Château des Dames dans le domaine public communal, en chargeant le Maire de relancer la procédure d'enquête publique prévue par le code de l'urbanisme.

Le Conseil Municipal en accord avec la Copropriété du Domaine du Château des Dames, précise les points suivants ;

- les bordures font partie intégrante des chaussées ;
- la Copropriété conservera l'entretien des fossés recevant les eaux d'écoulement des chaussées ;
- la Commune assurera l'entretien courant et les petites réparations de l'éclairage public alors que les réparations relèvent de la compétence de la Copropriété ;
- les réseaux divers sous les chaussées feront l'objet d'une servitude générale afin que les différents concessionnaires puissent procéder aux travaux éventuellement nécessaires.

Le Maire lancera la procédure d'enquête publique dès que la Copropriété lui aura transmis le dossier d'enquête dont les frais sont laissés à sa charge.

## **PERSONNES A MOBILITE REDUITE - MISE EN CONFORMITE DES ARRETS DE CAR ET PASSAGES PIETON DE PROXIMITE - DEMANDE DE SUBVENTIONS**

A l'unanimité, l'Assemblée municipale approuve le programme des travaux nécessaires à la mise en accessibilité des personnes à mobilité réduite des deux arrêts de car situés en face de la Gendarmerie, tel qu'il résulte de l'étude réalisée par le Conseil Général dans le cadre du schéma directeur d'accessibilité d'Ile de France.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 36 721 €HT, subventionné à 50% par le Syndicat des Transports d'Ile de France (STIF) et 50 % par la Région Ile de France.

La Commune en assurera la maîtrise d'ouvrage, les crédits nécessaires seront inscrits en dépense et en recette au budget supplémentaire 2010 et le Maire est chargé de solliciter les subventions du STIF et de la Région.

## **CONTRAT TRIENNAL DE VOIRIE - CONFIRMATION DU PROGRAMME**

Le Conseil Municipal renouvelle son approbation de principe d'un quatrième contrat triennal en partenariat avec le Conseil Général pour la réalisation des aménagements de la RD 605 dans la traversée de l'agglomération tels que préconisés par l'étude menée en 2007 financée conjointement par la Commune et le Département.

Après application de mesures d'économie (le Conseil Général disposant de moins en moins de crédits en général et d'investissement de voirie en particulier) et considérant que les aménagements retenus ont pour objet d'améliorer la sécurité, la participation du Conseil Général s'élèverait à 50 % du montant hors taxes de l'opération.

Dans ce cas, le contrat serait établi sur la base d'une dépense subventionnable de 900 000 €HT (1 076 400 €TTC) répartie sur trois exercices ; le financement communal total s'établirait à 450 000 € soit 150 000 €par an.

Au vu de ces données, le Conseil Municipal prend l'engagement de financer ce contrat jusqu'à 450 000 € HT sous réserve que la participation départementale atteigne 50 % de l'investissement.

## **SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE – RACCORDEMENT DU HAMEAU DE SAVETEUUX AU RESEAU**

Dans le cadre de la renégociation de la prise en charge du supplément de dépense lié à la défense incendie du hameau de Saveteux, la SA Saveteux Participation propose de réaliser à ses frais l'installation de réserves incendie sous forme de bâches alimentées par le captage existant

Après une longue délibération sur les avantages et les inconvénients de prévoir la défense incendie dans le dimensionnement de la canalisation d'adduction d'eau potable, il est décidé de confier à un groupe de travail issu de la commission des travaux, l'étude des différentes solutions techniques, d'évaluer leur coût, la poursuite de la négociation avec la SA Saveteux Participation et de reporter la décision du Conseil Municipal en attente des propositions du groupe de travail.

## **CIMETIERE - MODIFICATION DU REGLEMENT**

L'étude des modifications à apporter au règlement du cimetière, notamment en ce qui concerne le régime des concessions funéraires et cinéraires, est confiée à un groupe de travail composé de Mme Anesa, M. Artus, M. Dorilleau, Mme Millet-Rousselet, Mme Vieira, sous la responsabilité de Mme Massacrier, Maire adjoint.

Les propositions du groupe de travail seront soumises au Conseil Municipal pour avis avant que le Maire ne procède aux nécessaires modifications du règlement du cimetière par voie d'arrêté municipal.

## **ECOLES – DEROGATIONS SCOLAIRES**

### **Conventions avec les sections internationales de l'école Léonard de Vinci et avec la Ville de Fontainebleau :**

Sur proposition du Maire le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les termes des conventions à passer chaque année :

- avec les sections internationales (germanophone et anglophone) de l'école Léonard de Vinci permettant au enfants de la Commune d'être inscrit par dérogation dans une école bilingue et à la Commune d'être remboursée des frais de scolarité, d'une part,
- avec la Ville de Fontainebleau pour un accord mutuel sur les dérogations scolaires nécessaires découlant de la première convention et un montant préférentiel de frais de scolarité, d'autre part.

Le Maire est autorisé à signer ces conventions à chaque rentrée scolaire.

### **Scolarisation des enfants du personnel communal domicilié hors commune :**

Suivant la proposition du Maire, le Conseil Municipal autorise, sous réserve des places disponibles, l'inscription dans les écoles de la Commune des enfants des membres titulaires du personnel communal, domiciliés hors commune, à condition qu'ils aient obtenu une dérogation préalable du maire de leur commune de domicile et, ce, même en cas de refus de participation financière de la dite commune.

Les affectations scolaires seront alors prononcées par la Commission des Affaires Scolaires.

## **SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU SECTEUR ELECTRIQUE DE MELUN (SISEM) – DISSOLUTION DU SISEM ET ADHESION AU SIESM**

Suite à la création par arrêté préfectoral du 25 avril 2007 du Syndicat Intercommunal des Energies de Seine et Marne (SIESM), le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les délibérations proposées par le Syndicat Intercommunal du Secteur Electrique de Melun (SISEM) :

- l'une, approuvant la dissolution du SISEM et demandant l'adhésion de la Commune au nouveau SIESM ;
- l'autre, fixant les modalités financières et patrimoniales de la dissolution du SISEM.

## **ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE**

### **Modification de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager :**

En application de la délibération du 19 février 2010, un projet de modification de la ZPPAUP a été établi par le bureau d'étude EU Créal en concertation avec le Service départemental de l'architecture et du patrimoine.

Après avoir pris connaissance du dossier, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet de modification de la ZPPAUP qui lui a été présenté et charge le Maire de le transmettre au Préfet afin qu'il le soumette à enquête publique ; les frais d'enquête seront pris en charge par la Commune.

### **Projet de vidéo protection de la voie publique :**

Les dégradations volontaires et actes de vandalisme constatés sur le domaine public communal ces dernières années aux abords de la Bergerie et autour de l'église, principalement passage des Margeolets, ont incité le Maire à rechercher un moyen de surveiller de façon permanente ces secteurs sensibles.

Il résulte de l'étude réalisée par une entreprise spécialisée dans la vidéo protection une proposition d'installation de caméras de surveillance dont la mise en place doit préalablement être autorisée par le Préfet.

Après délibération, et un vote majoritaire, il est décidé d'autoriser le Maire à solliciter cette autorisation préalable ainsi que l'aide financière du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) qui peut être obtenue pour ce type d'installation.

Le Conseil Municipal se prononcera en fonction du résultat de ces démarches.

### **Sorties scolaires :**

Les subventions suivantes sont attribuées à l'unanimité aux coopératives scolaires pour le financement de sorties éducatives :

- Ecole maternelle des Grands Jardins : visite de la Ferme de la Vue, les 9 et 12 novembre : 245 €;
- Ecole primaire des Grands Jardins : projet « l'eau c'est la vie », sortie en forêt, à la Maison du Bornage, les 8 et 15 novembre : 1147 €

### **INFORMATIONS DU MAIRE**

**Délégations au Maire :** le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a été amené à prendre dans le cadre des délégations qu'il lui ont été consenties par délibération du 27 juin 2008 :

- Mise en location du logement communal vacant, 5, passage des Margeolets, montant du loyer : 600 €par mois ;
- Restauration scolaire : attribution du marché de prestation de services à l'entreprise OCRS ;
- Modification de la ZPPAUP : convention de maîtrise d'œuvre passée avec le bureau d'étude EU Créal pour l'établissement du projet ;
- Médiathèque : institution d'un tarif d'abonnement de 30 €par an pour les familles extérieures à la Commune.

**Acquisition d'un terrain chemin des Terres Fortes** par préemption de la SAFER : M. Horn a retiré son terrain de la vente.

**Mise à disposition de salles communales aux associations locales** : la commission Animation est chargée d'étudier l'institution d'un tarif de location pour les occupations d'une durée de plus de trois jours et/ou une autorisation de la Commission après rencontre avec l'association qui en ferait la demande.

**Police Municipale** : le nouveau policier municipal doit prendre ses fonctions le 16 décembre prochain.

**Brioche Pasquier** : l'entreprise a fait part de ses projets de développement dont une nouvelle ligne de production en 2012.

**Extension de la zone industrielle** : la demande d'aménagement de la zone d'activité devrait être déposée très prochainement par le promoteur la société Géoterre.

Le projet de déplacement du chemin rural situé dans l'emprise de l'extension, soumis à enquête public, doit être modifié pour en rétablir l'intégralité ; le Maire va intervenir en ce sens auprès du commissaire enquêteur.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

**M. Daniel** : la Poste va enfin entreprendre les travaux nécessaires pour l'ouverture du bureau de poste place de la Scierie.

**M. Aubry** : les articles pour le prochain Vivre au Village doivent être remis au plus tôt la parution étant prévue le 1<sup>er</sup> décembre.

## **AGENDA**

**Le Maire** rappelle les prochaines manifestations dans la Commune :

- samedi 23 octobre : « Goûter des Seniors », à 14h, salle de la Bergerie ;
- dimanche 7 novembre : « Bourse aux décorations de Noël », organisée par le Foyer Rural, salle Robillard, de 9h à 17h30 ;
- jeudi 11 novembre : cérémonie commémorative de l'Armistice à 11h30, au Monument aux Morts au cimetière ;
- samedi 13 novembre : soirée dansante du Foyer Rural, salle de la Bergerie, à 20h ;
- samedi 20 et dimanche 21 novembre : « les artisans du Père Noël », organisé par le CLCE, salle de la Bergerie ;
- vendredi 26 novembre : « Vendredi Zik » à 20h30, salle de la Bergerie ;
- samedi 27 novembre : « loto de l'USC » organisé par l'Union Sportive Châtelaine, salle de la Bergerie, à 20h30 ;
- vendredi 3 et samedi 4 décembre : « Téléthon » salle de la Bergerie ;
- samedi 4 décembre : soirée théâtrale de la Scène Rurale la Brie des Clairières : « Un regard qui en dit long », à Moisenay, à 20h45 ;
- samedi 11 et dimanche 12 décembre : « Week-end des vins et saveurs », organisé par le CLCE, salle de la Bergerie ;
- mercredi 15 décembre : animations de Noël dans la cour du Château.

Le Maire lève la séance à 21h 30.

Signé : Patricia Vieira.